

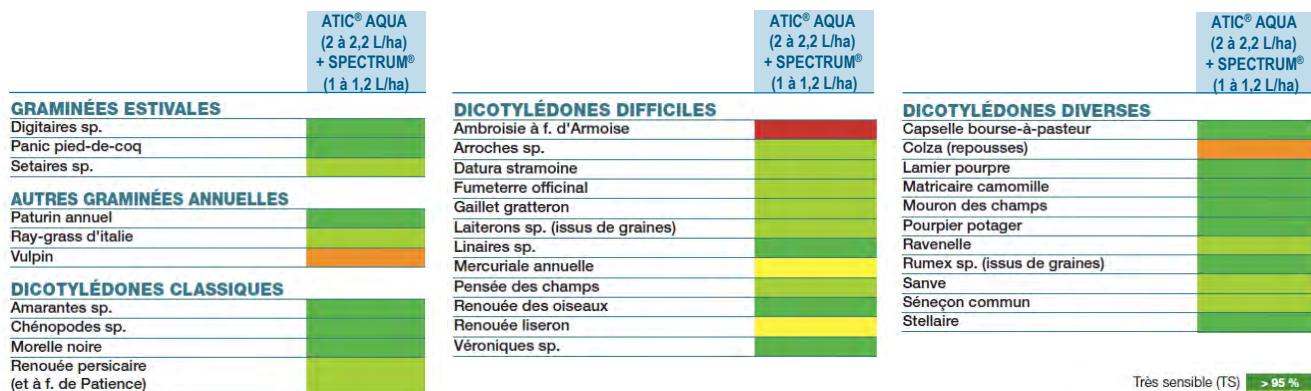


Maîtrise les graminées et les dicots dès la pré-levée des Maïs grain et fourrage



Une solution très large spectre, graminées et dicots

- Gère les levées échelonnées grâce à sa persistance
- Dans la majorité des situations, satisfaction en 1 passage
- En cas de fortes pressions d'adventices, permet un désherbage raisonné en post-levée



Très sensible (TS)	> 95 %
Sensible (S)	85-95 %
Moyennement sensible (MS)	70-85 %
Peu sensible (PS)	50-70 %
Très peu sensible (TPS)	< 50 %



Un haut niveau d'efficacité sur des dicots parfois très difficiles à contrôler

- La renouée des oiseaux
- Les véroniques
- Les pensées
- Un effet frein sur liserons

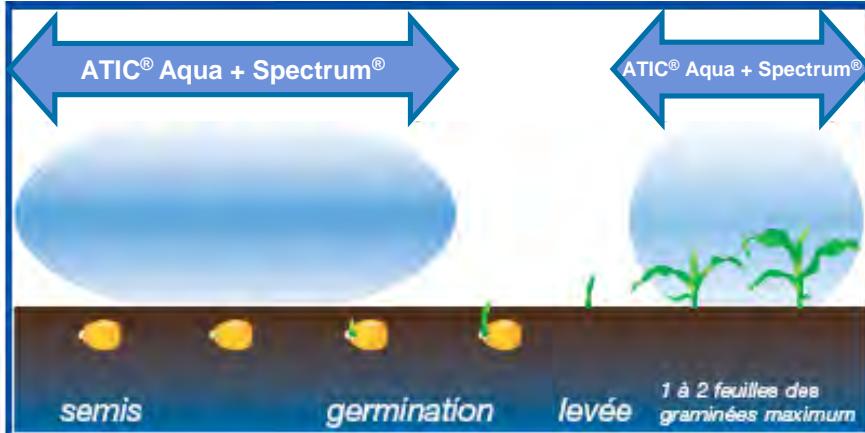


Une formulation micro-encapsulée d'Atic[®] Aqua , pour plus de confort à l'utilisation

- Base aqueuse de la formulation ➔ pas d'odeur
- Opérations de nettoyage facilitées
- Relargage progressif de la matière active ➔ actif plus longtemps



Préconisations



	ATIC® Aqua – 5 L	Spectrum® – 3 L
1 Twin pour 2,5 ha	2 L/ha	1,2 L/ha
1 Twin pour 3 ha	1,7 L/ha	1 L/ha



Fiche d'identité

ATIC AQUA® : marque déposée BASF

Autorisation de vente : n°2090011

Composition : 455 g/L pendiméthaline

Formulation : encapsulée (CS)

Classement toxicologique :

N : dangereux pour l'environnement
R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques

Usages et doses autorisées :

2,6 L/ha tournesol, maïs, sorgho, millet, moha, miscanthus

Nombre maximum de traitements / an :
1 application par saison maximum

Délai avant récolte :

DAR grain : 120 jours

DAR ensilage et fourrage vert : 90 jours

Distance aux points d'eau

(Cf. Arrêté J.O. du 21/09/2006) : respecter une zone non traitée (ZNT) de 20 mètres

Délai de rentrée (Cf. Arrêté J.O. du 21/09/2006) :
6 heures



Spectrum® : marques déposées BASF

Autorisation de vente : n°2010617

Composition : 720 g/L de dmtp-p

Formulation : EC

Classement toxicologique :

Xn : nocif – N : dangereux pour l'environnement
R22 : nocif en cas d'ingestion
R36/38 : irritant pour les yeux et pour la peau
R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques

Usages et doses autorisées : maïs grain et fourrage, maïs doux 1,4 L/ha, sorgho 1,2 L/ha

Nombre maximum de traitements / an :

1 application par saison maximum

Délai avant récolte :

DAR maïs et sorgho : 90 jours

DAR maïs doux : 60 jours

Distance aux points d'eau

(Cf. Arrêté J.O. du 21/09/2006) : respecter une zone non traitée (ZNT) de 5 mètres

Délai de rentrée (Cf. Arrêté J.O. du 21/09/2006) :
48 heures

Protection utilisateur lors manipulation produit : **gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.**